

## Déclaration liminaire des élus Force Ouvrière

Monsieur le Président,

Le contexte général de politique économique et sociale n'est plus le même qu'en 2012. Depuis, l'accord sur l'emploi a été retranscrit dans la loi du 14 mai dernier, la France est en récession, le taux de chômage ne cesse de grimper. Alors que les services publics sont déjà à bout de souffle, des nouvelles économies dans les dépenses publiques sont au programme.

À la DGFIP, déjà sérieusement malmenée par une décennie de réformes, le réseau est plus que jamais menacé au nom de la rigueur budgétaire. La première conséquence est de s'attaquer, encore et toujours, aux services publics en général et aux fonctionnaires en particulier.

Dans ce schéma, le gouvernement poursuit sa classification entre ministères dits « prioritaires » et les autres. Dans cette dernière catégorie, les ministères économiques et financiers, avec ceux de l'environnement et de la Défense, sont en « pole position ». Ce sont encore dans le PLF 2014, 2 564 emplois qui sont sur la sellette dans les directions de Bercy.

A cela s'ajoutent : une compression sans précédent des crédits (-1,5%), une volonté affirmée de limiter les mesures catégorielles, sans oublier la poursuite du gel de la valeur du point d'indice (inchangée depuis juillet 2010 !) mais aussi un nouveau projet de réforme des retraites qui s'annonce particulièrement néfaste pour les fonctionnaires.

Après le DOS (Document d'Orientation Stratégique) en 2009, après les GEM (Groupes d'Expression Métier) en 2012, voici donc la démarche stratégique initiée par le directeur général pour justifier les futures restructurations et suppressions d'emplois (2023 en 2013). Le Directeur Général élabore ainsi sa « démarche stratégique », en conformité avec l'acte III de la décentralisation, et c'est ainsi que la synthèse des remontées du réseau préconise : la fusion des postes comptables, dont les SIP, ou services de même nature implantés sur le même site, et faire évoluer le maillage des trésoreries sur la base de la carte intercommunale.

**La pérennité de certaines DDFIP est d'ores et déjà menacée.**

Si le Syndicat F.O.-DGFIP considère qu'une véritable stratégie est nécessaire pour assurer les missions de la DGFIP d'une part, et pour rassurer les personnels d'autre part, il est en désaccord avec « cette démarche stratégique » qui sera nécessairement la mise en œuvre de la politique gouvernementale de réduction des services publics appelée, par euphémisme « Modernisation de l'Action Publique » (MAP).

La présente CAP porte sur le mouvement des inspecteurs au 1<sup>er</sup> septembre 2013 : plusieurs observations s'imposent :

La règle de l'ancienneté administrative qui devient la norme pour les deux filières est appliquée parfaitement pour les collègues de la filière fiscale, elle est moins évidente pour les inspecteurs issus de la filière gestion publique. Alors que la Direction vantait les bienfaits de cette nouvelle règle au cours des dernières CAPL, des incohérences et des différences de traitements persistent entre les inspecteurs des deux filières, pourtant relevant désormais des mêmes règles.

Des erreurs dans la retranscription des vœux des agents ont été par ailleurs relevées sur le projet de mouvement diffusé, faisant croire aux agents qu'ils ont pu obtenir un choix qu'ils avaient bien classés. FO s'oppose de nouveau à cette publication du projet, car elle est source de confusion et constitue une entrave au bon déroulement des commissions administratives paritaires, seules instances de débats et d'affectation.

Concernant enfin les mouvements opérés sur la RAN Direction, les élus FO demandent la communication des vœux exprimés par les agents, comme pour les autres RAN. Des éléments d'explication doivent être apportés par la Direction en cas de demandes multiples sur un même poste, afin d'assurer une meilleure visibilité des choix opérés.

Les élus FO-DGFIP.